

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE CERTAINES CHAUSSURES À DESSUS CUIR ORIGINAIRES DE CHINE ET DU VIÊT NAM**

2007/23. Rectificatif au règlement (CE) n° 1472/2006 du Conseil du 05/10/2006 (JOUE L 275 du 06/10/2006) instituant un droit antidumping sur les importations de certaines chaussures à dessus en cuir originaires de Chine et du Viêt Nam.

Page 41, article 1er, paragraphe 2, au dernier tiret:

au lieu de: "- on entend par "pantoufles et autres chaussures d'intérieur" les chaussures relevant du code NC ex 6405 10 10."

lire: "- on entend par "pantoufles et autres chaussures d'intérieur" les chaussures relevant du code NC ex 6405 10 00."